

RAPPORT ANNUEL 2023
SIENNA OBLIGATIONS
VERTES ISR







SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 29/12/2023	5
Objectifs et politique d'investissement	6
GESTION FINANCIERE.....	7
Évolution de la valeur liquidative	8
Performances du fonds	8
Analyse du risque	8
Allocation d'actifs.....	9
Répartition géographique en % de l'actif.....	9
Répartition par notation en % de l'actif	9
Répartition par tranche de maturité en % de l'actif.....	9
Répartition par type d'émetteur en % de l'actif	9
Principaux mouvements du fonds	10
Conjoncture économique	11
Le Mot du gérant.....	18
Autres informations	19
Pourcentage OPC interne.....	23
Actif moyen	23
Annexe SFDR.....	25
ETATS FINANCIERS.....	35



Synthèse du fonds au 29/12/2023



DATE D'AGREMENT AMF : 07/08/2015

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 7 ans

FORME JURIDIQUE : OPCVM

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

N°AMF : FR0012857167

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PRICE WATER HOUSE COOPERS

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 2

INDICE DE REFERENCE :
100% Bloomberg Euro-Aggregate

CHIFFRES CLES

- > **Actif net du portefeuille :** 363,85 M€
- > **Actif net de la part I :** 105,32 M€
Valeur liquidative de la part I : 9 734,040 €
+ haut sur 12 mois : 9 785,570 €
+ bas sur 12 mois : 9 024,220 €
- > **Actif net de la part ID :** 0,05 M€
Valeur liquidative de la part ID : 9 281,030 €
+ haut sur 12 mois : 9 328,930 €
+ bas sur 12 mois : 8 604,040 €
- > **Actif net de la part MC :** 0,00 M€
Valeur liquidative de la part MC : 104,770 €
+ haut sur 12 mois : 105,270 €
+ bas sur 12 mois : 97,520 €
- > **Actif net de la part R :** 258,47 M€
Valeur liquidative de la part R : 95,520 €
+ haut sur 12 mois : 96,030 €
+ bas sur 12 mois : 88,700 €
- > **Actif net de la part RC :** 0,00 M€
Valeur liquidative de la part RC : 105,360 €
+ haut sur 12 mois : 105,920 €
+ bas sur 12 mois : 97,960 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Objectifs et politique d'investissement

TYPE : SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 07/08/2015

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds, classé ' Obligations et autres titres de créances libellés en euros ', a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg euro Aggregate Total Return. Dans le cadre de la labellisation GREENFIN (anciennement labellisation ' Transition Énergétique et Ecologique pour le Climat ' ou TEEC), la part d'obligations vertes représente au minimum 83,5 % de l'actif net du Fonds. Le solde du portefeuille est constitué d'obligations privées et souveraines choisies parmi les émetteurs les mieux notés dans leur notation ISR. Des trackers souverains et des produits dérivés peuvent être investis de façon tactique ou stratégique.

Approche extra-financière : ce fonds ' ISR ' (' Investissement Socialement Responsable ') dispose d'une politique de gestion qui prendra en compte des critères Sociaux, Environnementaux et de bonne Gouvernance (' ESG ') en plus des critères financiers classiques pour la sélection des titres. Le gérant s'appuie sur le pôle Investissements Socialement Responsables qui analyse les risques sociaux (ressources humaines, relations avec les partenaires), environnementaux, et de gouvernance (transparence) des émetteurs en se fondant, notamment, sur des notations établies par l'agence de notation Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Sur l'investissement dans des ' obligations vertes ', les quatre principes suivants doivent être pris en considération au niveau des caractéristiques de l'émission : l'existence d'un projet vert, l'analyse environnementale du projet vert, la vérification de l'allocation des fonds au projet vert et le reporting dédié. Les ' obligations vertes ' financent des projets notamment dans les thèmes d'investissement vert suivants : énergies renouvelables, efficacité énergétique, ou encore adaptation au changement climatique.

Stratégie financière : A partir des documents d'analyse recueillis, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie de gestion des portefeuilles obligataires et monétaires. L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse micro-économique en intégrant dans son processus de gestion notamment les études des courtiers et des agences de notations ainsi que la surveillance des émissions primaires. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille (sous ou surexposition au risque de taux), le choix géographique (sous ou surexposition d'un pays par rapport au benchmark), le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit (arbitrage entre valeurs souveraines et valeurs corporate), le choix des supports d'investissement (majoritairement des obligations détenues en direct et dans une moindre mesure, via des supports de type OPC).

Instruments utilisés : Le Fonds peut être exposé, dans la limite de 200% de son actif net, aux marchés de taux. Le Fonds peut détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs (dont 10 % maximum de pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées, ...) libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10 % de son actif net. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 4 et 12. Le Fonds peut détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents).

Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPC monétaires et/ou obligataires classés ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro '. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

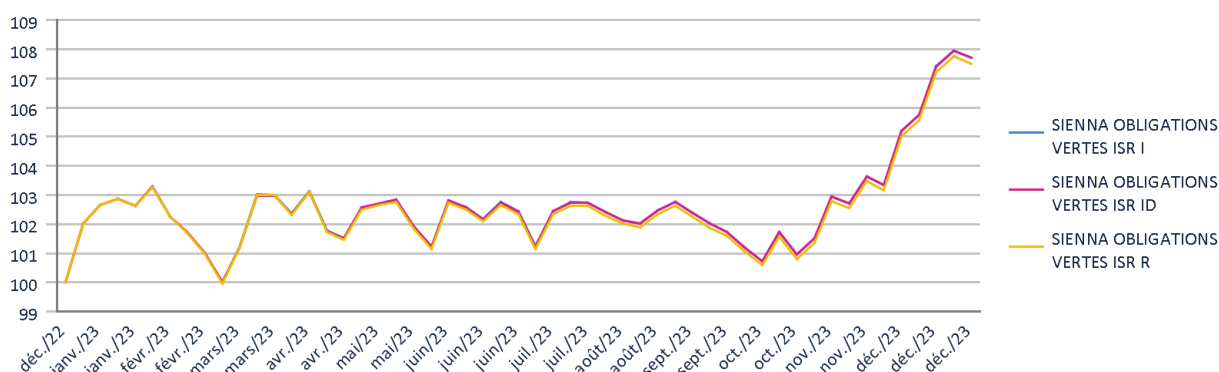
PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



La part MC du fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances.
La part RC du fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances.

Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I	7,71	-12,75	-4,95
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID	7,71	-12,73	-4,93
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R	7,49	-13,26	-5,97
Indice de référence	7,19	-13,75	-4,89

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I	7,71	-4,44	-1,01
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID	7,71	-4,44	-1,01
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R	7,49	-4,63	-1,22
Indice de référence	7,19	-4,81	-1,00

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I	7,71	-16,97	-2,44	3,39	5,37	-0,32
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID	7,71	-16,95	-2,44	3,39	5,37	-0,32
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R	7,49	-17,12	-2,63	3,13	5,11	-0,58
Indice de référence	7,19	-17,17	-2,85	4,05	5,98	0,41

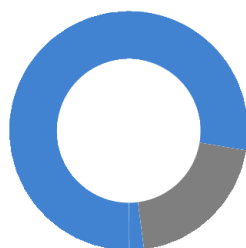
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

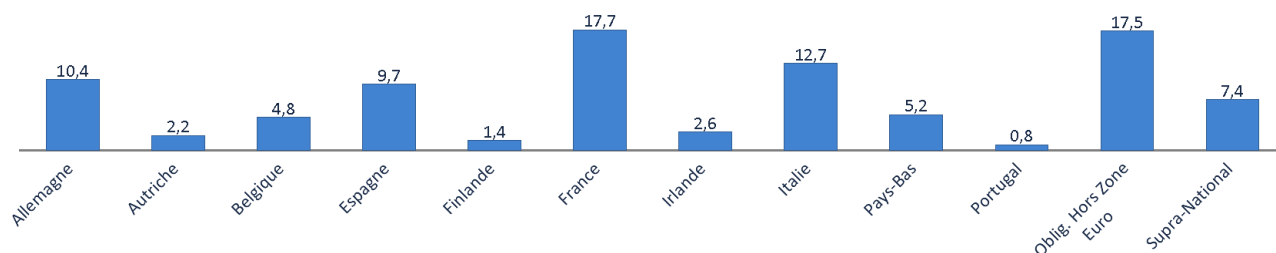
RATIO DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	6,46	5,72	4,92
Indice de référence (en %)	6,57	6,08	5,23
Tracking error (en %)	1,47	1,62	1,44
Ratio de Sharpe	0,69	-0,94	-0,28

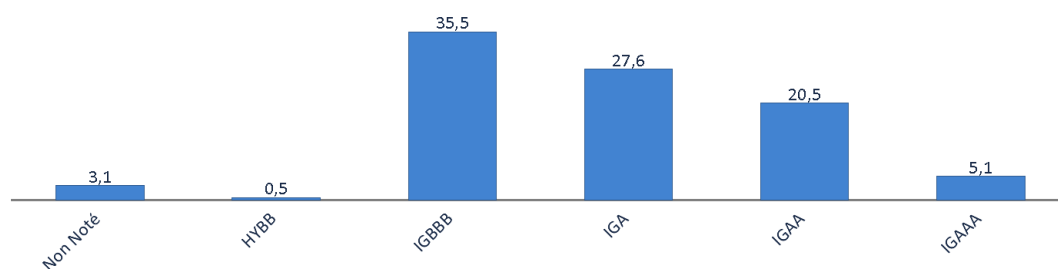
Allocation d'actifs



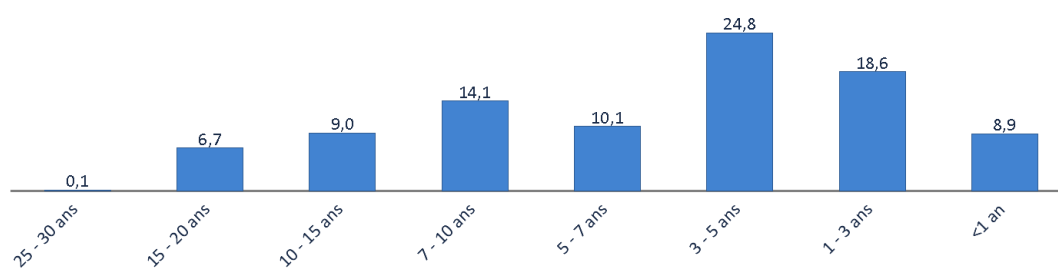
Répartition géographique en % de l'actif



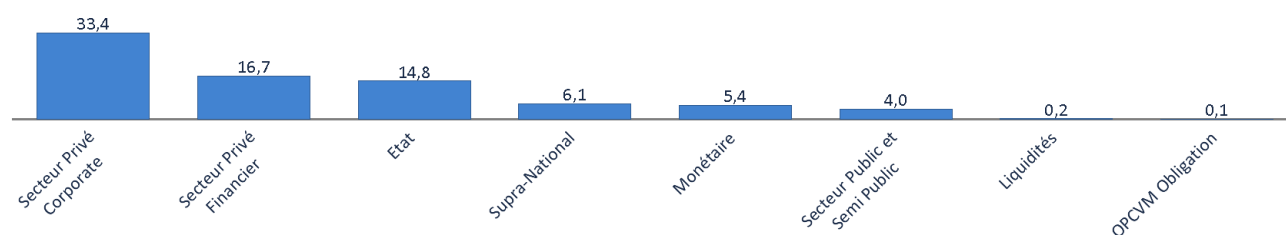
Répartition par notation en % de l'actif



Répartition par tranche de maturité en % de l'actif



Répartition par type d'émetteur en % de l'actif



Principaux mouvements du fonds

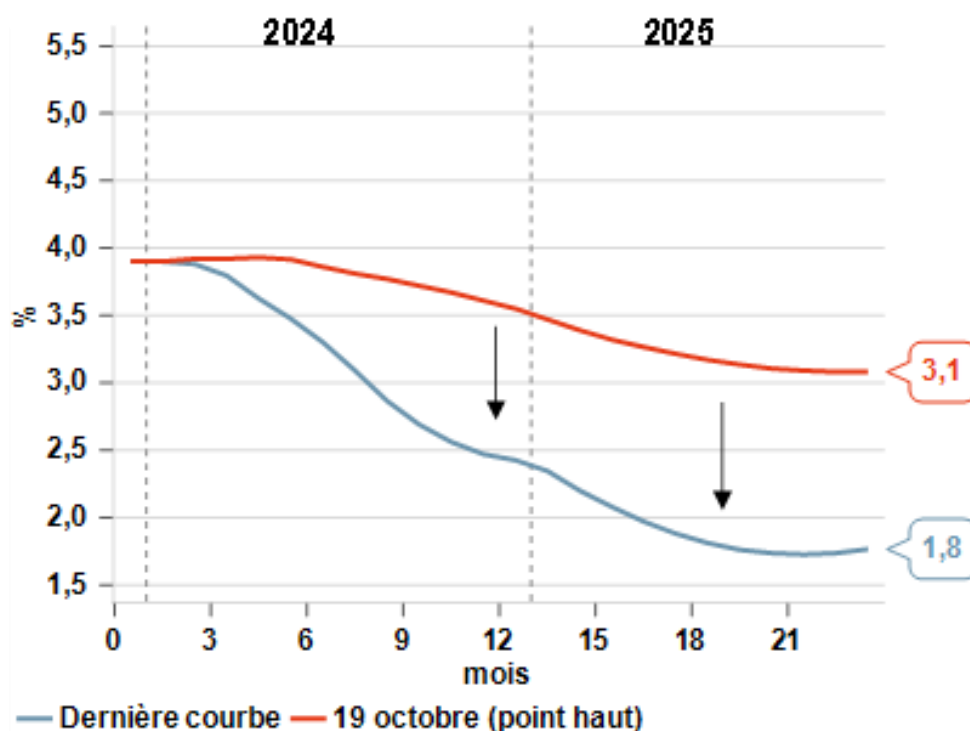
Achats				Ventes			
SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	82 832 040	SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	65 462 536
BTPS 4% 04/35 13Y	IT0005508590	Obligation	10 186 917	DBR % 08/30 G	DE0001030708	Obligation	17 199 280
EU 2.75% 02/33 NGEU	EU000A3K4DW8	Obligation	9 644 811	VW 4.25% 02/28 EMTN	XS2554488978	Obligation	5 265 822
VW 3.875% 03/26 EMTN	XS2604697891	Obligation	5 145 237	IRELAND 1.35% 03/31	IE00BFZRQ242	Obligation	3 120 596
HKINTL 3.375% 06/27 GMTN	HK0000929676	Obligation	4 994 300	OAT 1.75% 06/39	FR0013234333	Obligation	2 488 766
ESBIRE 4.25% 03/36 EMTN	XS2697970536	Obligation	3 959 000	BBVASM 4.375% 10/29 GMTN	XS2545206166	Obligation	2 052 124
ISPIM 4.875% 05/30 EMTN	XS2625196352	Obligation	3 750 000	ORSTED VAR 11/17	XS1720192696	Obligation	1 987 507
BAC 4.134% 06/28 EMTN	XS2634687912	Obligation	3 000 000	CMZB 1.25% 10/23 EMTN	DE000CZ40NG4	Obligation	1 897 871
JCI 4.25% 05/35	XS2626007939	Obligation	2 472 200	VATFAL 0.05% 10/25 EMTN	XS2133390521	Obligation	1 866 538
SIENNA TRES PLUS PART A	FR001400EBN2	OPCVM	2 000 000	RESFER 1.875% 03/34	XS1588061777	Obligation	1 734 558

Conjoncture économique

En dépit d'un contexte géopolitique toujours tendu, l'année 2023 a surtout été marquée par l'incertitude autour de l'évolution de la politique monétaire des banques centrales, entraînant des mouvements parfois violents dans un sens puis dans l'autre au gré des prises de parole de banquiers centraux et de l'orientation des statistiques économiques.

Ce n'est qu'en fin d'année que ces dernières ont confirmé que la tendance désinflationniste mondiale était bien engagée, allégeant ainsi la pression sur les banques centrales et permettant aux investisseurs de reprendre confiance dans la capacité de celles-ci à arrêter définitivement leur resserrement monétaire et envisager des baisses de taux directeurs en 2024.

Zone euro : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



Sources : CIC Market Solutions

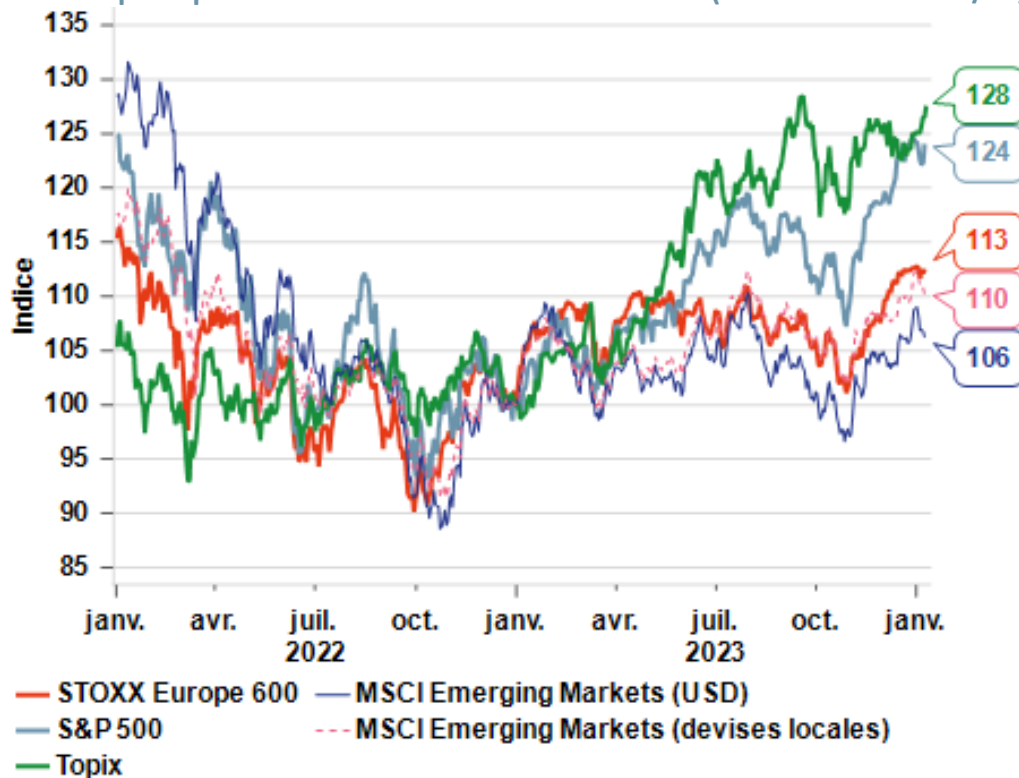
Alors que les taux souverains mondiaux avaient atteint des points particulièrement hauts, ce regain d'optimisme s'est traduit à partir de fin octobre par une rechute très rapide de ceux-ci (près de -100 pb pour finir l'année autour de 3,90% pour le taux à 10 ans américain et 2,0% pour l'équivalent allemand). Cette confiance s'est transmise aux indices actions leur permettant d'enregistrer de solides performances sur l'année civile et pour certains de battre des records historiques.

Au 31 décembre 2023, le S&P 500 a ainsi progressé de 24%, surperformant nettement les indices européens (+16% pour le Stoxx 600 et le CAC 40). L'Europe a notamment été ralenti par les difficultés de l'industrie allemande dues au ralentissement de la demande mondiale et à la crise énergétique, du durcissement des conditions financières de la BCE et de la baisse des dépenses publiques. Du côté américain, la politique de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages de l'épargne disponible a permis une plus grande résilience. En revanche, 2023 a aussi été marquée par de grandes difficultés en Chine : crise du secteur immobilier, consommation atone, inflation proche de zéro, avec comme conséquence de lourdes pertes pour les marchés d'actions locaux (Hang Seng -15%) qui contrastent avec le reste de leurs pairs internationaux.



Enfin, l'euro s'est globalement apprécié face au dollar (terminant à près de +4% à 1 € = 1,10 \$) principalement en raison du repli du billet vert causé par la prise en considération de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs.

Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2023)

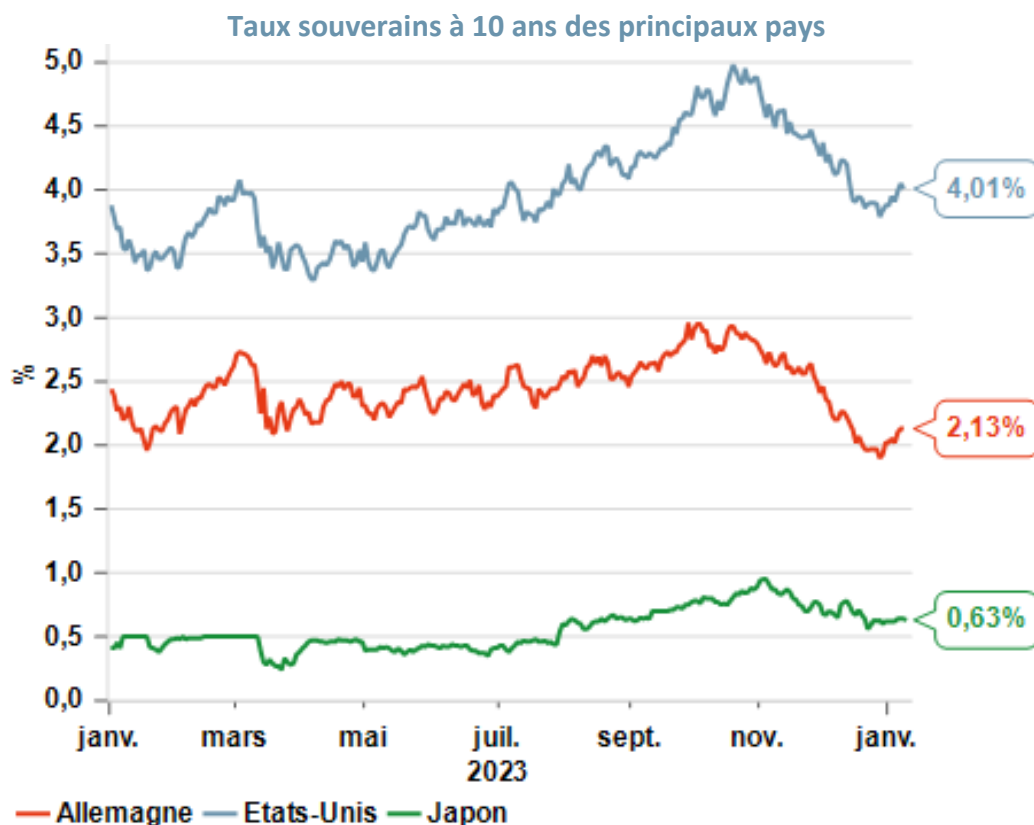


Sources : CIC Market Solutions

En **Zone Euro**, sur la première partie de l'année, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE. Ceci s'est surtout reflété dans l'évolution de l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) et dans les hausses de salaires, contraignant la BCE à poursuivre le relèvement de ses taux directeurs. Le ralentissement de l'inflation s'est toutefois accéléré sur la deuxième partie de l'année (l'inflation totale passant de +8,6% en janvier en glissement annuel à +2,4% en novembre et la sous-jacente de +5,3% à +3,6%), notamment grâce à des effets de base favorable, la diffusion des conditions financières restrictives et le ralentissement de l'activité. La zone euro a en effet connu une croissance particulièrement faible cette année (-0,1% en rythme séquentiel au T3-2023 ; +0,1% au T2 et au T1), bien que les indicateurs économiques mieux orientés en fin d'année à l'instar des PMI laissent espérer que le creux conjoncturel est en train d'être dépassé.

Dans ce contexte, la BCE a pu laisser inchangés ses taux directeurs depuis sa réunion d'octobre (après 10 hausses consécutives, pour 450 points de base, jusqu'à 4% pour le taux de rémunération des dépôts) tout en accélérant la baisse de la taille de son bilan, via le non-réinvestissement des titres acquis dans la cadre du programme d'achat d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO).

Ainsi, les taux souverains européens ont connu une année 2023 en deux temps : après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne suite à la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024.



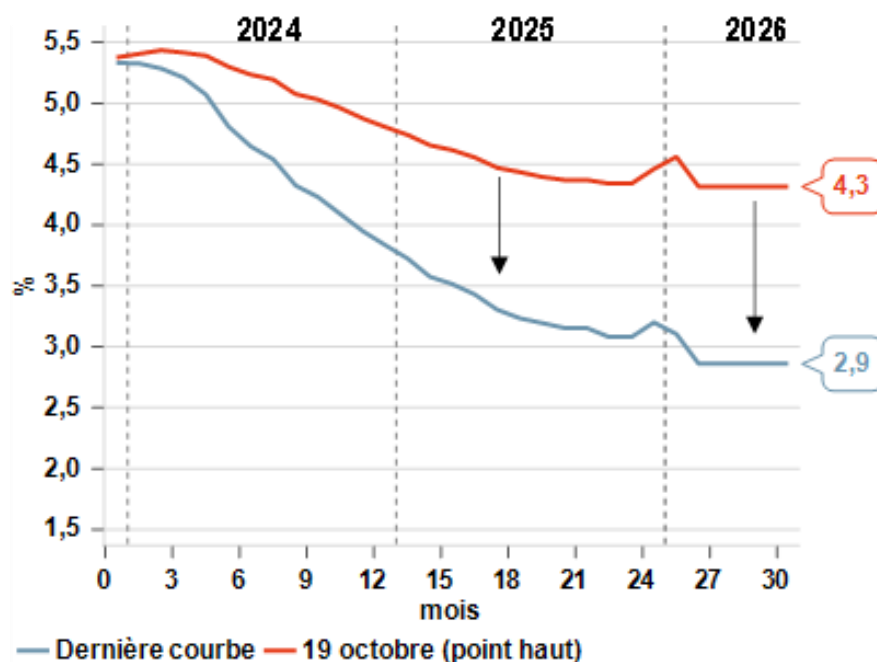
Sources : CIC Market Solutions

À l'échelle européenne, les États membres ont finalement réussi à s'accorder sur une réforme des règles budgétaires, qui, si elle maintient le seuil de déficit public à 3% du PIB et 60% de dette publique, octroie davantage de flexibilité aux États (en particulier grâce à l'introduction d'une période d'ajustement) pour réduire leur endettement total et en permettant de procéder à des investissements dans des secteurs clés que sont notamment la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et en Espagne par le maintien du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre. Ces éléments n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur les *spreads* de taux entre les pays cœur et les pays périphériques de la zone euro, lesquels se sont resserrés en tendance.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la **France**, la désinflation s'est poursuivie en 2023 (+3,7% sur un an en décembre en glissement annuel contre +6% en janvier) à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont eu des effets particulièrement délétères sur l'activité. La croissance économique s'est en effet contractée au 3^{ème} trimestre (-0,1% en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent) et les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au début de l'année, l'agence de notation Fitch a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- (la perspective passant de négative à stable) en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et au contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit à 4,4% du PIB en 2024 (vs 4,9% estimé en 2023), qui nécessitera l'émission de 285 MM€ de dette à moyen et long terme.

Aux **Etats-Unis**, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement a également poussé la banque centrale américaine à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5-5,25%.

Etats-Unis : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



Sources : CIC Market Solutions

La désinflation a pris de l'ampleur plus rapidement qu'en zone euro, l'indicateur PCE passant de +5,5% en janvier à +2,6% en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience (rebond du PIB à +4,9% en rythme séquentiel au T3), en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien, en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main d'œuvre mais créations d'emploi toujours supérieures à la normale, faible taux de chômage), ce qui n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires (toujours proches de 4% en rythme annuel en fin d'année). Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à 10 ans passant le seuil de 5% en octobre dernier) avant d'amorcer un repli généralisé et rapide depuis mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses de taux directeurs rapides par la Fed l'année prochaine grâce au ralentissement de l'inflation. Au-delà de pressurer le dollar à la baisse face aux principales devises, ceci a aussi largement contribué à la surperformance marquée des entreprises technologiques américaines, plus sensibles à la dynamique des taux, bien aidées aussi par l'engouement autour de la thématique « Intelligence Artificielle » qui s'est imposée comme un axe d'investissement fort en 2023. Soulignons que le mouvement de hausse des taux souverains au premier semestre a également été alimenté par les faillites des banques régionales et les craintes de défaut sur la dette souveraine dans un contexte de divergences fortes au sein du Congrès. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires ont finalement été actés, permettant la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin, sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence de notation Fitch de la notation souveraine américaine (« AAA » à « AA+ »). Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).



En **Chine**, la reprise post réouverture de l'économie a largement déçu par son ampleur, se reflétant dans la faiblesse conjuguée de l'inflation (passée en territoire négatif) et de la consommation. Les fragilités structurelles ont continué de peser, à l'instar de la crise du secteur de l'immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, contraignant les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire afin de s'assurer d'atteindre leur objectif de croissance de 5%. En outre, si les tensions géopolitiques avec les Etats-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année (guerre en Ukraine et soupçons d'espionnage), la rencontre en novembre entre les dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une relative stabilisation de la relation entre les deux géants. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis à certaines banques centrales d'entamer la baisse des taux directeurs dès 2023, à l'instar de la banque centrale du **Brésil**.

L'année a encore été très volatile sur les marchés des **matières premières**, en particulier pour les cours du pétrole qui ont temporairement atteint des points hauts à près de 100 \$/b cet été suite à l'entrée en vigueur de coupes de production volontaires de l'Arabie saoudite mais aussi grâce à la résilience de la demande américaine et des importations chinoises. Le Brent n'est toutefois pas parvenu à se maintenir autour de ces niveaux et a rechuté vers 78 \$/baril, pénalisé par la perte de crédibilité de l'OPEP+ du fait des dissensions entre les membres quant à une réduction additionnelle de la production. De leur côté, les cours du gaz se sont repliés (à 35 €/MWh en fin d'année) profitant de la poursuite de la baisse de la consommation grâce à des températures anormalement élevées lors de la saison hivernale et d'un approvisionnement encore abondant en Gaz Naturel Liquéfié. Par ailleurs, les tensions géopolitiques, notamment en Ukraine, et les risques climatiques ont alimenté la volatilité de certaines denrées alimentaires, mais l'indice FAO des matières premières a ralenti globalement en 2023. Ces mêmes tensions, et plus particulièrement la guerre entre Israël et le Hamas, ont amené en fin d'année les rebelles Houthis à attaquer des navires commerciaux en Mer Rouge, forçant les transporteurs à contourner l'Afrique, ce qui augmente sensiblement les coûts dans le **fret maritime**.

Enfin, l'**Or** a poursuivi sa hausse entamée en 2022 et s'échangeait à 2075 \$/once (+8%) en fin d'année, s'imposant ainsi comme une valeur refuge face aux bouleversements géopolitiques mais profitant aussi de l'accroissement significatif des achats de banques centrales dans leur volonté de réduire leur détention de dollars.

Les Marchés Actions

Aux inquiétudes de 2022 ont succédé les espoirs de 2023. Le ralentissement de l'inflation, la bonne tenue de la croissance économique, la solidité des résultats des entreprises et les espoirs de baisse des taux expliquent l'optimisme qui a soufflé cette année. Le MSCI EMU Net Return affiche une progression de 18,78% sur l'ensemble de l'exercice. Ni les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, ni les tensions latentes entre les US et la Chine, ni les faillites bancaires (SVB aux Etats-Unis, Crédit Suisse en Europe) ni même les difficultés de l'immobilier et de l'économie en Chine n'ont gâché la fête. Ainsi, un certain nombre d'indices (Dow Jones, Dax, CAC 40) auront battu des records historiques.

De nombreux thèmes auront animé l'année : l'intelligence artificielle générative, l'IRA aux Etats-Unis, les conflits géopolitiques ou encore celui des médicaments coupe-faim. Le plus important aura été sans conteste celui de l'inflation et de l'orientation restrictive des politiques monétaires visant à la combattre de manière efficace. À ce titre, la réunion du FOMC de décembre a été un point d'orgue. Jerome Powell a laissé entendre que la FED serait prête à ajuster les taux directeurs à la baisse avant que l'inflation n'atteigne 2% et avant que la récession ne sévise. Cela a largement contribué à renforcer la probabilité d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et une prolongation du cycle. La BCE n'est pas allée aussi loin dans son discours mais les investisseurs anticipent désormais des baisses de taux aussi en Europe en 2024.

La vraie déception de 2023 restera la Chine. Après une politique anti-COVID particulièrement longue et répressive, les investisseurs s'attendaient à une réouverture dynamique de l'économie. Freinée par la faiblesse de la consommation et les difficultés du secteur immobilier, il n'en a rien été. Avec une Europe plus dépendante de la Chine que ne le sont les Etats-Unis, la faiblesse toute relative du pays a impacté négativement les résultats des entreprises européennes. Notons que les minières européennes ont à ce titre souffert puisque la faiblesse de la Chine a tiré à la baisse le prix des principaux métaux, à l'exception le minerai de fer.



Sur l'année, le MSCI EMU Net Return affiche donc une progression de 18,78%. Cette performance s'est établie en 3 temps. Une phase très haussière de janvier à fin juillet alors que les sociétés n'ont cessé de publier de bons résultats dans un contexte macroéconomique plus porteur qu'initialement anticipé, en particulier aux Etats-Unis. Dans un second temps, de fin juillet à fin octobre, une phase de correction s'est opérée, effaçant la majeure partie des gains annuels. Les taux longs ont en effet remonté suite à la publication de chiffres d'inflation encore trop éloignés des cibles espérées par les banques centrales. Enfin, les mois de novembre et décembre ont vu un puissant mouvement haussier de fin d'année, grâce à des chiffres d'inflation clairement plus bas qu'attendus et à un début de changement de discours des banques centrales laissant entrevoir les premières baisses de taux dans le courant de 2024.

En termes de tailles de capitalisation, les très grandes capitalisations affichent une légère surperformance par rapport au reste du marché, l'Euro Stoxx 50 progressant de 19,19% sur l'année. A l'inverse, les petites et moyennes capitalisations restent en retrait et continuent de sous-performer, malgré une décote de valorisation historiquement élevée.

En termes de secteurs, la technologie, surtout, à l'image d'ASM International qui progresse de 99,4%, et l'industrie, au travers de la construction et de la défense notamment, affichent les meilleures performances annuelles. À l'opposé, la santé, les utilities ou encore l'énergie présentent les moins bonnes performances. Après une période COVID riche pour ces trois segments, la normalisation des stocks pour la santé ou bien la normalisation du prix de l'électricité et du pétrole expliquent en grande partie leur sous-performance.

Enfin, en termes de style, après une année 2022 marquée par la surperformance de la *value*, la croissance affiche une hausse légèrement plus forte en 2023.

Les Marchés Taux

Au premier trimestre 2023, les banques centrales ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire. La BCE a augmenté de 50 bps ses taux directeurs en février et en mars pour positionner son principal taux directeur à 3%. Aux Etats-Unis, le rythme était désormais plus modéré, avec deux hausses de 25 bps. Le pic d'inflation semblait dépassé mais l'inflation sous-jacente accélérât toujours. Par ailleurs, la zone euro semblait éviter la récession dans un contexte économique favorable marqué par la réouverture économique de la Chine. Les deux premiers mois de l'année étaient donc bénéfiques aux actifs risqués et ont vu les spreads de crédit se resserrer. En mars, une banque régionale américaine, la Silicon Valley Bank, a fait faillite en raison d'une perte liée à une moins-value sur son portefeuille obligataire. Le cycle agressif de hausse des taux faisait sa première victime. Outre ses répercussions sur d'autres banques régionales américaines (First Republic, Signature Bank), cette crise va entraîner la chute de Crédit Suisse. Les banques centrales ont promptement réagi (reprise de SVB, garantie des dépôts, mise en place de facilités de crédit) et ont réussi à éteindre l'incendie. Suite à cette crise, qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'économie mondiale via l'octroi de crédits, le marché anticipait que le cycle de hausse des taux était désormais terminé aux Etats-Unis et serait limité à 50 bps en Europe. Le taux à 10 ans allemand, après avoir atteint 2.75% début mars s'inscrivait à 2,29% fin mars. Les spreads de crédit terminaient le trimestre sur les niveaux de début d'année. Ils abandonnaient donc le resserrement des deux premiers mois de l'année mais limitaient les dégâts.

Au deuxième trimestre 2023, les banques centrales ont continué d'insister sur les pressions inflationnistes alors que l'inflation confirmait une tendance à la décélération. Ainsi, la BCE a monté ses taux pour un total cumulé de 75 bps malgré le ralentissement économique. De plus, La BCE a repris plus de 400 milliards d'euros de liquidités via les TLTRO. Aux Etats-Unis, l'imbroglio du relèvement du plafond de la dette a finalement trouvé une issue permettant au Trésor d'éviter un 'shutdown' de l'administration. La Fed a monté ses taux à deux reprises durant le trimestre tout en initiant le principe de pause entre les hausses. Aux Etats-Unis, alors que la hausse des prix demeurait malgré tout assez forte, la conséquente épargne accumulée par les ménages durant l'ère covid commençait à se tarir et les défauts sur les prêts automobiles, ainsi que sur les cartes de crédit se redressaient. En Chine, la reprise tant attendue n'a finalement pas eu lieu. Le Politburo s'est réuni en sommet pour étudier les pistes de relance alors que les firmes étrangères quittent le pays ou arrêtent d'y investir, le fruit du passage de 'mondialisation' à 'régionalisation'. Les PMI étaient dorénavant en dessous de 50 points dans l'industrie et les services semblaient en lente expansion alors que la consommation faiblissait. À l'aube de l'été, l'activité ainsi que la dynamique des prix flanchaient aussi bien en Asie qu'en Europe tandis que les Etats-Unis continuaient à faire cavalier seul.

Dans ce contexte, les taux longs en zone euro ont évolué dans un range étroit dans un environnement de faible volatilité. Le marché des obligations privées s'est bien tenu, les spreads de crédit étant globalement stables.



Durant le troisième trimestre 2023, la baisse de l'inflation s'est poursuivie mais cette dernière est restée à des niveaux trop éloignés des cibles des banques centrales, c'est-à-dire supérieure à 4% en Europe et à 3% aux Etats-Unis. Les banques centrales ont donc logiquement poursuivi leur cycle de hausse des taux. En Europe, la BCE a monté deux fois ses taux directeurs de 25 bps en juillet et en septembre pour fixer le taux de refinancement à 4,5%. Aux Etats-Unis, une hausse unique a eu lieu en juillet, de 25 bps pour les fixer à 5,5%. La FED a alors indiqué qu'elle devenait « data dependant » laissant augurer la fin de son cycle de hausse des taux. Durant l'été, dans un contexte d'inflation en baisse mais de façon modérée et de chiffres économiques résistants, en particulier aux Etats-Unis, les taux longs sont restés sous pression haussière. Le taux 10 ans américain a ainsi dépassé les 4,50% en septembre revenant ainsi à ses niveaux d'avant la crise des subprimes. En Europe, le taux 10 ans allemand est passé de 2,47% à 2,84%. Face à des conditions de financement plus restrictives, les actifs risqués ont souffert et les obligations privées sous-performé. La déception macroéconomique est à chercher du côté de la Chine dont le redémarrage est resté décevant pénalisé par la lourde chute de son marché immobilier.

Le dernier trimestre de 2023 a été marqué par une nette détente des conditions de financement. Si la croissance est restée solide aux Etats-Unis, l'économie européenne s'est contractée comme l'indiquait des PMI inférieurs à 50 que ce soit pour le secteur manufacturier ou les services. Dans le même temps, l'inflation s'inscrivait résolument à la baisse dans toute ses composantes : 3,1% aux Etats-Unis et 2,4% en Europe en novembre. Cela a permis aux banquiers centraux de tenir un discours plus optimiste lors de leur dernière réunion de l'année en décembre. Le combat contre cette dernière semblant remporté, le marché s'est focalisé sur les futures baisses de taux à venir en 2024 ce qui a entraîné une nette détente des conditions de financement. Sur ce point, les anticipations de baisse nous ont semblé exagérées. Les membres de la Fed tablaient sur trois baisses des taux en 2024 et le marché sur au moins six baisses. En Europe, bien que la BCE ait accéléré l'arrêt des achats d'obligations (PEPP), le marché anticipait également un « pivot » rapide de la politique monétaire. Les taux 10 ans allemand perdait plus de 80 bps et s'inscrivait à 2,02% fin décembre. Parallèlement, l'euphorie gagnait les actifs risqués avec un net resserrement des spreads de crédit et du spread de l'Italie contre Allemagne.



Le Mot du gérant

Le fonds a bénéficié d'une alternance de sur et sous-exposition au facteur taux lors de la phase de cycle de hausse des taux des différentes banques centrales : des phases de rally portées par des signaux récessifs et des phases de sell-off portées par des hausses de taux directeurs et l'augmentation des primes de termes. Le positionnement le plus marqué restera, la sur-sensibilité lors du stress « central bank » qui a poussé les taux 10 allemands à 3%. Cela étant, le positionnement défensif de fin d'année, en protection de la perf absolue du fonds, sur fond de recalage des attentes de la part de la FED s'est avéré quelque peu couteux en termes de performance relative (réduction de l'avance par rapport à l'indice de référence).

Par ailleurs, le fonds est particulièrement sensible à l'évolution du marché des obligations privées. L'année a vu se dérouler plusieurs événements de volatilité sur les spreads de crédit. D'abord, la faillite de la Silicon Valley Bank en mars, qui a entraîné avec elle Crédit Suisse. Pendant l'été, bien que les banques centrales aient augmenté leurs taux plusieurs fois et que les PMI sortaient sous les 50, les actifs risqués ont plutôt bien tenu. Ce n'est qu'au troisième trimestre, que la persistance de l'inflation et la résilience de l'économie ont entraîné les spreads de crédit à la hausse, du fait des conditions de financement pour les entreprises qui se sont tendues. Le fonds a profité de ces phases de volatilité pour alterner sous et sur exposition aux obligations privées.

Sur le dernier trimestre, les obligations privées se sont bien comportées. Après un épisode de stress lié à la saison de publications des résultats du T3 au mois d'octobre, l'euphorie a gagné les actifs risqués sur les deux derniers mois de l'année. Nous avons assisté à un net resserrement des spreads de crédit mais également une réduction du spread des pays périphériques vs Allemagne. L'indice Itraxx Main baisse donc de 80 à 58 sur le trimestre et s'établit sur un plus bas depuis février 2022, avant le conflit Russo-Ukrainien. Nous avons allégé au cours du mois de décembre l'exposition aux actifs risqués, le mouvement étant selon nous trop important au regard du pricing et du risque technique fort d'émissions primaires en janvier. Ainsi, la surexposition annuelle sur le facteur crédit a bénéficié au fonds, notamment sur la fin d'année, malgré un positionnement plus défensif généré par de la prise de profit.

In fine, le fonds réalise une perf absolue supérieure à 7% avec un alpha positif par rapport à l'indice de référence.

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 70,58 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 5 530 132,10 €
- Rémunération annuelle brute variable : 894 640,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 29
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 153 129,13 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s’applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d’entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d’un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d’Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l’évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d’actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s’agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d’Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l’octroi d’une rémunération variable à condition d’être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s’aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d’une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l’avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l’atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l’atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l’atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s’assure du respect d’un équilibre prudent entre une situation financière saine et l’attribution, le versement et l’acquisition d’une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l’année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la règlementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : Sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 29/12/2023 est égal à 7,26 % de l'actif net.

Actif moyen

I	ID	R	RC	Total
93 780 951,11	843 981,83	254 652 859,17	54,66	349 277 846,77



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR

Identifiant d'entité juridique : 96950098X9B9PDWBZP04

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de d'investissements durables : <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur la plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds Sienna Obligations Vertes ISR, labellisé Greenfin ne finance que des projets participant à la transition énergétique et écologique respectant les 3 critères suivants alignés avec les exigences du label Greenfin :

-L'émetteur doit respecter les 4 conditions des Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA) : (i) Justifier de l'utilisation des investissements levés, (ii) expliquer le processus de sélection et l'évaluation des projets, (iii) Être transparent dans la gestion des investissements collectés (distinction entre les montants dépensés, en cours et non dépensés), (iv) Émettre un reporting annuel sur les catégories de projets menés, les montants alloués et les impacts environnementaux.

-L'émetteur doit financer des projets relevant strictement de la nomenclature des éco-activités du label Greenfin : Énergie Bâtiment Gestion des déchets et contrôle de la pollution, Industrie, Transport propre, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêt et Adaptation au changement climatique.

-L'émetteur ne doit pas financer d'activités exclues : l'exploration-production et l'exploitation de combustibles fossiles et l'ensemble de la filière nucléaire.

L'approche de sélection des obligations vertes est également complétée par une analyse extra-financière de l'émetteur. Son profil ESG est ainsi analysé afin de s'assurer que les enjeux ESG les plus matériels soient correctement adressés.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

En lien avec sa thématique, le fonds a permis d'éviter 699,92 tonnes de CO₂ par millions d'euros investis. Cela signifie que ces émissions auraient été libérées si ces projets n'avaient pas été déployés avec pour objectif de réduire les émissions de CO₂. Sont pris en compte dans cette estimation les émissions de CO₂ induites par les projets.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le fonds Sienna Obligations Vertes ISR investit au minimum 83,5% de son actif net dans des projets verts financés par les entreprises. La contribution de ces projets est mesurée via les tonnes de CO2 évitées. Cet indicateur permet d'estimer les émissions de CO2 (par millions d'euros investis) qui auraient été libérées si ces projets n'avaient pas été déployé avec pour objectif de réduire les émissions de CO2. Sont pris en compte dans cette estimation les émissions de CO2 induites par les projets.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce produit financier investit au minimum 83,5% de son actif net dans des investissements durables respectant le principe de ne pas causer de préjudice important. L'application de ce principe se matérialise notamment par la prise en compte des exclusions sectorielles, du suivi des controverses et de l'analyse des Green Bond Principles (GBP).

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les incidences négatives sont prises en considération via les indicateurs PAI. Les indicateurs sont notamment pris en compte en appliquant les politiques d'exclusion de Sienna Gestion et du label Greenfin à savoir l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et l'ensemble de la filière nucléaire (seuil de revenu = 5%). Des exclusions partielles sont également appliquées conformément au cahier des charges du label Greenfin.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le produit financier n'investit pas dans des entreprises non conformes avec ces standards internationaux de manière significative. La politique d'exclusion normative de Sienna Gestion et le processus de gestion et de suivi des controverses permettent d'identifier les entreprises causant ou contribuant à la violation de ces principes directeurs afin de les exclure ou de les interdire.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, le suivi des controverses et les exclusions appliquées au niveau des projets investis. Plus spécifiquement les PAI suivants sont pris en compte par le fonds.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scénario 2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29) ✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion dédiée



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
BTPS 4% 04/35 13Y	Public	3,82%	Italy
OAT 1.75% 06/39	Public	3,30%	France
BELGIUM 1.25% 22/04/33 EUR	Public	2,60%	Belgium
EU 2.75% 02/33 NGEU	Public	2,32%	Supranational
IRELAND 1.35% 03/31	Public	2,06%	Ireland
VW 4.25% 02/28 EMTN	Consommation discrétionnaire	1,82%	Germany
AQUFIN 0.875% 06/30	Industrie	1,70%	Belgium
DBR % 08/30 G	Public	1,69%	Germany
GASSM 0.875% 5/25	Services aux collectivités	1,63%	Spain
SIENNA MONETAIRE ISR A	Finance	1,63%	France
AARB 0.75% 04/28 EMTN	Finance	1,61%	Germany
CHILE 0.83% 07/31	Public	1,58%	Chile
SYCTOM 0.651% 07/32 EMTN	Public	1,58%	France
MADRID 0.827% 07/27	Public	1,56%	Spain
IBRD 0.625% 11/27 GDIF	Public	1,55%	Supranational



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

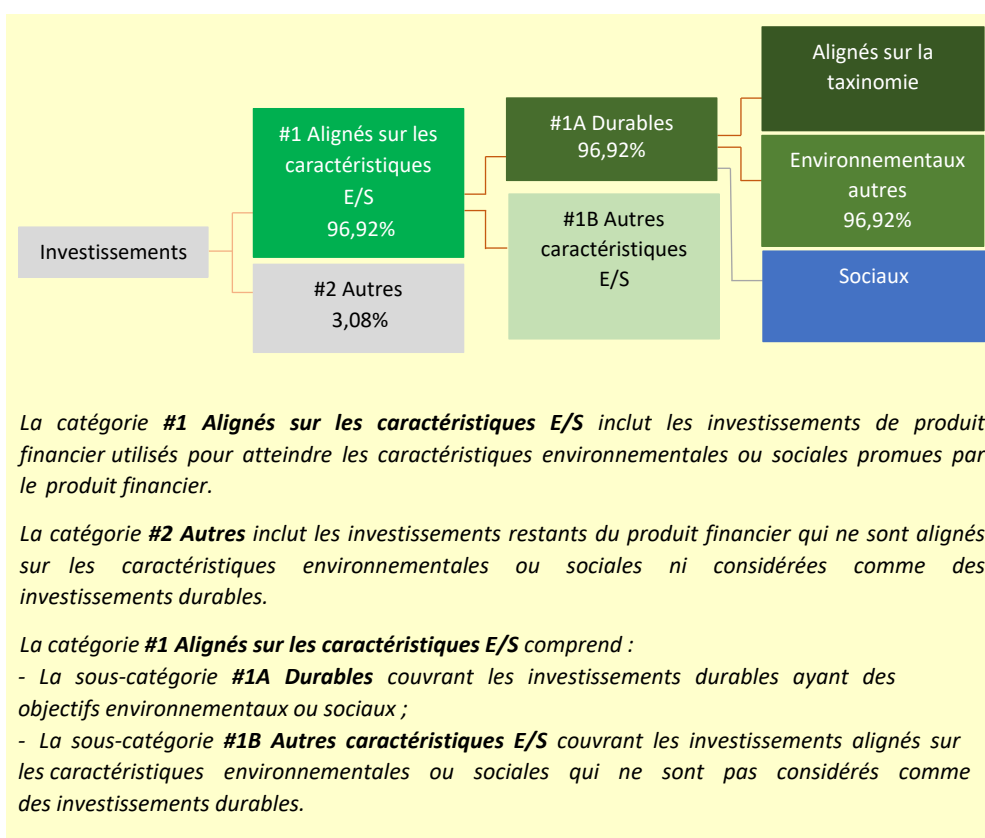
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	4,58%
Consommation non cyclique	0,37%
Devise	0,60%
Energie	0,33%
Finance	25,75%
Future	0,01%
Industrie	6,95%
Matériaux	2,77%
OPC	0,34%
Public	34,27%
Services aux collectivités	23,54%
Télécommunications	0,49%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier investit au minimum 83,5% de son actif net dans des investissements durables environnementaux mais ne prend pas d'engagement sur son alignement aux critères de la Taxonomie l'Union Européenne. L'engagement minimal d'alignement du fonds avec le Règlement Taxonomie était donc à ce jour de 0%.

Le règlement SFDR exige que l'alignement à la Taxonomie soit calculé au niveau projet et non au niveau émetteur. Le fournisseur de donnée choisi, Sustainalytics, ne couvre pas aujourd'hui l'alignement taxonomie des projets ou des green bonds et les projets ne publient pas non plus cette donnée. A date l'alignement Taxonomie des projets de Sienna Obligations Vertes n'est pas mesurée au-delà du respect de l'exclusion du nucléaire et du gaz conformément au label Greenfin.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

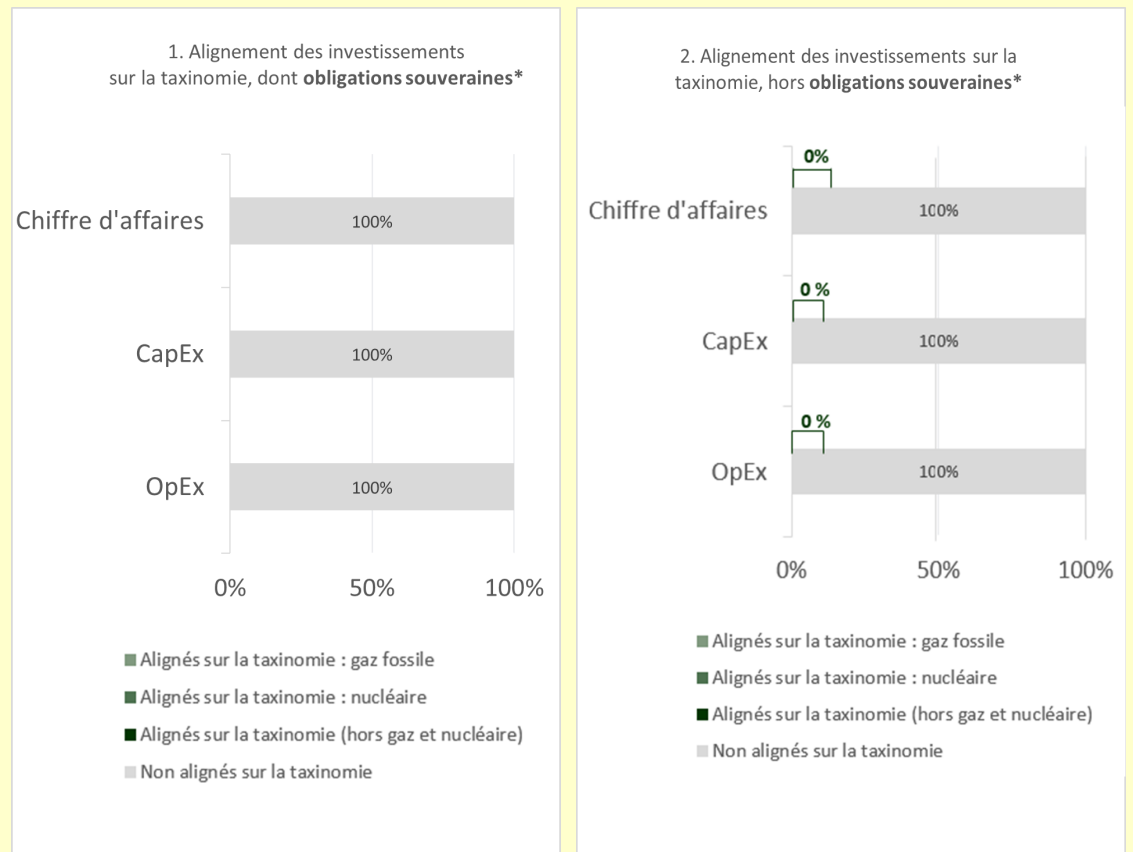
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A date l'alignement Taxonomie des projets de Sienna Obligations Vertes n'est pas mesurée au-delà du respect de l'exclusion du nucléaire et du gaz conformément au label Greenfin.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 2.68% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires et 0.07% de dérivés à titre de couverture.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Avant investissement l'équipe Finance Responsable vérifie la contribution du projet à la transition énergétique et écologique avec les conditions des GBP et les exigences du label Greenfin. Un contrôle ex-post périodique est également effectué sur le bon déroulement de ce processus.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A

ETATS FINANCIERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.04.25 19:11:13 +0200



BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	362 997 907,22	337 557 253,15
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	335 841 426,16	328 267 978,78
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	335 841 426,16	328 267 978,78
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	26 407 781,06	6 773 774,37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 407 781,06	6 773 774,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	748 700,00	2 515 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	748 700,00	2 515 500,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	707 334,63	1 187 223,14
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	707 334,63	1 187 223,14
COMPTES FINANCIERS	1 360 180,24	1 004 473,77
Liquidités	1 360 180,24	1 004 473,77
TOTAL DE L'ACTIF	365 065 422,09	339 748 950,06

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	366 479 493,79	345 892 828,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	2,51
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5 766 791,23	-13 082 639,21
Résultat de l'exercice (a,b)	3 134 227,09	1 409 360,44
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	363 846 929,65	334 219 551,75
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	748 699,99	2 515 500,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	748 699,99	2 515 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	748 699,99	2 515 500,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	469 792,45	3 013 898,31
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	469 792,45	3 013 898,31
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	365 065 422,09	339 748 950,06

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323	0,00	17 362 500,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	26 586 000,00
EURO BTP 0324	10 723 500,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BUND 0324	18 250 260,00	0,00
EURO BOBL 0324	4 771 200,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	73 516 050,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	70 340,09	2 560,49
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 411 730,82	3 745 879,47
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	5 482 070,91	3 748 439,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 952,15	8 436,32
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	4 952,15	8 436,32
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 477 118,76	3 740 003,64
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 330 245,64	2 383 061,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 146 873,12	1 356 942,03
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-12 646,03	52 418,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 134 227,09	1 409 360,44

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts R :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		0.65 % maximum l'an

2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	(Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.1 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (***)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son indice de référence Bloomberg Euro Aggregate Total Return.

Parts I et ID :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0.4 % maximum l'an
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			(Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.1 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (***)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son indice de référence Bloomberg Euro Aggregate Total Return.

Part RC :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	1 % maximum l'an dont : - 0,90 % de frais de gestion financière - 0,10 % de commission de gestion administrative et comptable
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			(Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
	Frais indirects maximum (**)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant

	(Commissions et frais de gestion)	Frais de gestion	Actif net	0.1 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (***)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son indice de référence Bloomberg Euro Aggregate Total Return.

Part MC :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,90 % maximum l'an
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			(Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.1 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (***)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son indice de référence Bloomberg Euro Aggregate Total Return.

(*) Depuis la révocation de l'option de la TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(**) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

(***) La commission de surperformance représente la part variable des frais de gestion.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'Actif net du Fonds (1) et celle de son Indicateur de Référence (2) appréciées sur une Période de Référence (3).

(1) L'Actif net du Fonds correspond pour chaque catégorie de part à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants, de la catégorie de part.

(2) L'Indicateur de Référence du Fonds correspond au Bloomberg Euro Aggregate Total Return.

Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien www.sienna-gestion.com

(3) La Période de Référence correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.

Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de décembre.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que

des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

- Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées), la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.

Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.

En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

- Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence, la commission de surperformance sera nulle.

- Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence, la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.

Nouvelle période de Référence de 5 ans :

La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "MC	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID	Distribution	Distribution
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	334 219 551,75	430 719 223,01
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	93 928 401,88	73 028 834,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-90 001 582,30	-98 471 237,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	306 872,11	184 479,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 857 549,71	-7 875 252,21
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 682 637,44	1 078 760,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 928 965,70	-6 293 550,00
Frais de transactions	-35 604,92	-18 213,42
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	25 296 340,06	-56 951 560,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-26 347 814,71</i>	<i>-51 644 154,77</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>51 644 154,77</i>	<i>-5 307 405,57</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	3 089 955,92	-2 515 500,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>574 455,92</i>	<i>-2 515 500,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 515 500,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-23 375,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 146 873,12	1 356 942,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	363 846 929,65	334 219 551,75

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	335 841 426,16	92,30
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	335 841 426,16	92,30
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	10 723 500,00	2,95
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	10 723 500,00	2,95
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	96 537 510,00	26,53
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	96 537 510,00	26,53

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	335 841 426,16	92,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360 180,24	0,37
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	10 723 500,00	2,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	96 537 510,00	26,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 884 989,76	1,07	25 606 876,91	7,04	62 513 373,28	17,18	92 315 547,81	25,37	151 520 638,40	41,64
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 360 180,24	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 723 500,00	2,95
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	73 516 050,00	20,21	4 771 200,00	1,31	18 250 260,00	5,02

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	138 570,23
	Dépôts de garantie en espèces	568 764,40
TOTAL DES CRÉANCES		707 334,63
DETTES		
	Frais de gestion fixe	166 002,91
	Frais de gestion variable	302 008,17
	Autres dettes	1 781,37
TOTAL DES DETTES		469 792,45
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		237 542,18

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "MC		
Parts souscrites durant l'exercice	31,61837	3 117,90
Parts rachetées durant l'exercice	-0,06446	-6,42
Solde net des souscriptions/rachats	31,55391	3 111,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31,55391	
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "RC		
Parts souscrites durant l'exercice	1,00000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,00000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	6 409,51286	58 402 304,07
Parts rachetées durant l'exercice	-1 714,12789	-16 070 655,92
Solde net des souscriptions/rachats	4 695,38497	42 331 648,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 820,26214	
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID		
Parts souscrites durant l'exercice	5,00000	43 122,20
Parts rachetées durant l'exercice	-500,00000	-4 312 220,00
Solde net des souscriptions/rachats	-495,00000	-4 269 097,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5,00000	
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R		
Parts souscrites durant l'exercice	393 041,58665	35 479 757,71
Parts rachetées durant l'exercice	-776 826,85416	-69 618 699,96
Solde net des souscriptions/rachats	-383 785,26751	-34 138 942,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 705 774,14054	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "MC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "MC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Frais de gestion variables provisionnés	0,08
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	374 102,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	74 416,07
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	6 835,75
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 366,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	16,76
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	3 616,40
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 650 761,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	160 464,39
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,06
Frais de gestion variables acquis	56 658,72
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			26 407 781,06
	FR0007391255	SIENNA COURT TERME ISR "I	408 771,75
	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	23 937 594,64
	FR001400EBN2	SIENNA TRESORERIE PLUS PARTS A	2 061 414,67
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			26 407 781,06

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	2,51
Résultat	3 134 227,09	1 409 360,44
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 134 227,09	1 409 362,95

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "MC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9,58	0,00
Total	9,58	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,01	0,00
Total	0,01	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 049 736,53	327 397,04
Total	1 049 736,53	327 397,04

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID		
Affectation		
Distribution	462,35	26 230,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	2,70
Capitalisation	0,00	0,00
Total	462,35	26 232,70
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5,00000	500,00000
Distribution unitaire	92,47	52,46
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 084 018,62	1 055 733,21
Total	2 084 018,62	1 055 733,21

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 766 791,23	-13 082 639,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-5 766 791,23	-13 082 639,21

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "MC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-14,07	0,00
Total	-14,07	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-0,41	0,00
Total	-0,41	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 667 666,06	-2 166 222,99
Total	-1 667 666,06	-2 166 222,99

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-734,68	-168 583,89
Total	-734,68	-168 583,89

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 098 376,01	-10 747 832,33
Total	-4 098 376,01	-10 747 832,33

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	315 419 639,55	469 269 227,28	430 719 223,01	334 219 551,75	363 846 929,65
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "MC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	3 306,01
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	31,55391
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	104,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,44
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "RC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	105,36
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	105,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,41
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I en EUR					
Actif net	32 549 850,82	46 481 865,17	43 089 059,05	55 353 111,31	105 324 953,03
Nombre de titres	3 016,43000	4 166,43000	3 958,82717	6 124,87717	10 820,26214
Valeur liquidative unitaire	10 790,85	11 156,28	10 884,29	9 037,42	9 734,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	103,37	27,99	33,99	-353,67	-154,12
Capitalisation unitaire sur résultat	82,39	70,16	48,93	53,45	97,01

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID en EUR					
Actif net	5 231 739,74	5 368 141,37	5 211 996,05	4 308 313,29	46 405,15
Nombre de titres	500,00000	500,00000	500,00000	500,00000	5,00000
Valeur liquidative unitaire	10 463,47	10 736,28	10 423,99	8 616,62	9 281,03
+/- values nettes unitaire non distribuées	113,68	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	100,23	140,69	32,61	-337,16	-146,93
Distribution unitaire sur résultat	40,82	51,02	46,75	52,46	92,47
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R en EUR					
Actif net	277 638 048,99	417 419 220,74	382 418 167,91	274 558 127,15	258 472 160,10
Nombre de titres	2 599 864,53286	3 790 303,75252	3 566 395,95381	3 089 559,40805	2 705 774,14054
Valeur liquidative unitaire	106,79	110,12	107,22	88,86	95,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,02	0,27	0,33	-3,47	-1,51
Capitalisation unitaire sur résultat	0,55	0,45	0,26	0,34	0,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AAREAL BK 0.75% 18-04-28	EUR	7 000 000	6 085 915,28	1,68
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	EUR	500 000	433 097,13	0,12
COVESTRO AG 4.75% 15-11-28	EUR	1 500 000	1 610 630,52	0,44
DBR 0 08/15/30	EUR	500 000	442 479,13	0,12
DEUTSCHE KREDITBANK AG 0.75% 26-09-24	EUR	2 500 000	2 446 679,72	0,66
ENBW ENERGIE BADENWUERTEMBERG 1.125% 05-11-79	EUR	1 000 000	980 573,05	0,27
EON SE 0.0% 28-08-24 EMTN	EUR	4 000 000	3 902 424,80	1,07
EON SE 0.375% 29-09-27 EMTN	EUR	4 200 000	3 845 465,26	1,05
EUROGRID GMBH 1 1.113% 15-05-32	EUR	4 100 000	3 479 025,08	0,96
NRW BANK EX LANDESBANK NORDRHEINWESTF 0.75% 30-06-28	EUR	6 000 000	5 582 794,36	1,54
TOTAL ALLEMAGNE			28 809 084,33	7,91
AUSTRALIE				
WESTPAC BANKING 0.625% 22-11-24	EUR	3 000 000	2 917 554,37	0,80
WESTPAC BANKING 0.766% 13-05-31	EUR	3 300 000	3 044 678,10	0,84
TOTAL AUSTRALIE			5 962 232,47	1,64
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.85% 23-05-49	EUR	500 000	414 880,29	0,11
RAIFFEISEN BANK INTL AG 0.375% 25-09-26	EUR	3 800 000	3 481 831,36	0,96
VERBUND AG 1.5% 20-11-24	EUR	4 000 000	3 934 727,71	1,08
TOTAL AUTRICHE			7 831 439,36	2,15
BELGIQUE				
AQUAFIN NV 0.875% 10-06-30	EUR	7 000 000	6 158 738,46	1,69
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	10 000 000	9 039 134,79	2,48
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	10 000 000	10 439 923,54	2,87
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	2 400 000	2 242 603,43	0,62
TOTAL BELGIQUE			27 880 400,22	7,66
CANADA				
CPPIB CAPITAL 0.875% 06-02-29	EUR	1 000 000	924 260,48	0,25
TOTAL CANADA			924 260,48	0,25
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 0.83% 02-07-31	EUR	7 000 000	5 840 956,07	1,60
TOTAL CHILI			5 840 956,07	1,60
DANEMARK				
AP MOELLER MAERSK AS 0.75% 25-11-31	EUR	4 000 000	3 285 939,60	0,90
KOMMUNEKREDIT 0.75% 18-05-27	EUR	2 000 000	1 899 873,73	0,52
ORSTED 2.25% 24-11-17	EUR	2 000 000	1 962 028,31	0,54
TOTAL DANEMARK			7 147 841,64	1,96
ESPAGNE				
ADIFAL 0.55 04/30/30	EUR	2 500 000	2 146 673,49	0,59
BANCO SANTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	3 200 000	3 008 777,42	0,83
BBVA 1.0% 21-06-26	EUR	3 000 000	2 867 421,60	0,79
BBVA 4.375% 14-10-29 EMTN	EUR	2 000 000	2 146 921,63	0,59
COMUNIDAD MADRID 0.827% 30-07-27	EUR	6 000 000	5 631 999,02	1,55
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.375% 04-04-32	EUR	1 800 000	1 940 151,62	0,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.25% 13-09-27	EUR	3 000 000	2 879 165,72	0,80
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 22-11-32	EUR	900 000	923 415,89	0,25
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 0.375% 24-07-28	EUR	5 000 000	4 539 413,56	1,25
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	5 000 000	3 368 563,19	0,92
TOTAL ESPAGNE			29 452 503,14	8,10
ETATS-UNIS				
BK AMERICA 4.134% 12-06-28	EUR	2 000 000	2 110 274,86	0,58
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.625% 22-11-27	EUR	6 000 000	5 617 210,88	1,54
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 0.375% 06-02-28	EUR	6 000 000	5 374 688,25	1,48
TOTAL ETATS-UNIS			13 102 173,99	3,60
FINLANDE				
NESTE OYJ 3.875% 16-03-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 063 342,17	0,29
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	6 000 000	5 233 859,63	1,44
TOTAL FINLANDE			6 297 201,80	1,73
FRANCE				
ACAFF 0 3/8 10/21/25	EUR	4 500 000	4 294 587,68	1,19
AGENCE METROPOLITAINE DES DECHETS MENAGE 0.651% 07-07-32	EUR	7 000 000	5 878 621,21	1,62
ARKEMA 0.125% 14-10-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 778 178,65	0,77
BNP PAR 1.125% 28-08-24	EUR	3 500 000	3 453 860,47	0,95
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	1 700 000	1 558 856,46	0,43
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	1 000 000	897 201,58	0,25
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	800 000	833 279,12	0,23
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	700 000	716 251,49	0,19
EDF 4.75% 12-10-34 EMTN	EUR	1 000 000	1 092 085,47	0,30
ENGIE 0.375% 21-06-27 EMTN	EUR	4 200 000	3 847 954,64	1,06
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	14 000 000	12 304 701,61	3,38
ICADE 1.0% 19-01-30	EUR	5 500 000	4 736 724,82	1,30
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 399 219,96	0,38
RATP 0.35% 20-06-29 EMTN	EUR	3 000 000	2 658 209,67	0,73
RESFER 0 7/8 01/22/29	EUR	4 000 000	3 704 123,80	1,01
SCHN ELEC SE 1.841% 13-10-25	EUR	5 000 000	4 933 924,62	1,36
SNCF RESEAU 1.875% 30-03-34	EUR	2 000 000	1 838 785,49	0,50
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 22-10-28	EUR	4 900 000	4 590 517,53	1,26
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 25-05-34	EUR	1 000 000	842 317,49	0,23
ULFP 1 03/14/25	EUR	3 000 000	2 929 957,02	0,80
VILL DE 1.75% 25-05-31 EMTN	EUR	3 000 000	2 841 207,14	0,79
TOTAL FRANCE			68 130 565,92	18,73
HONG-KONG				
HONG KONG MONETARY AUTHORITY HONG 3.375% 07-06-27	EUR	5 000 000	5 185 733,29	1,42
TOTAL HONG-KONG			5 185 733,29	1,42
IRLANDE				
ESB FIN 4.25% 03-03-36 EMTN	EUR	4 000 000	4 357 747,52	1,20
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	5 500 000	5 232 472,67	1,44
JOHNSON CONTROLS INTL 4.25% 22-05-35	EUR	2 500 000	2 719 333,97	0,74
TOTAL IRLANDE			12 309 554,16	3,38
ITALIE				
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 1.125% 09-07-26	EUR	3 000 000	2 866 148,52	0,78

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HERA 0.875% 05-07-27 EMTN	EUR	3 060 000	2 854 882,39	0,79
HERIM 2 3/8 07/04/24	EUR	5 000 000	5 018 404,95	1,38
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	1 000 000	907 521,65	0,25
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	EUR	3 750 000	4 064 120,88	1,11
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	17 000 000	17 483 818,39	4,81
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.0% 10-04-26	EUR	5 000 000	4 810 269,12	1,33
TOTAL ITALIE			38 005 165,90	10,45
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.214% 07-10-25	EUR	5 000 000	4 751 121,43	1,31
TOTAL JAPON			4 751 121,43	1,31
LITUANIE				
LIETUVOS ENERGIJA UAB 1.875% 10-07-28	EUR	4 000 000	3 712 789,17	1,02
LIETUVOS ENERGIJA UAB 2.0% 14-07-27	EUR	4 000 000	3 833 464,65	1,05
TOTAL LITUANIE			7 546 253,82	2,07
LUXEMBOURG				
BANQ EUR 1.25% 13-11-26 EMTN	EUR	1 000 000	973 107,93	0,27
TOTAL LUXEMBOURG			973 107,93	0,27
NORVEGE				
STATNETT SF 3.5% 08-06-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 062 333,79	0,29
TOTAL NORVEGE			1 062 333,79	0,29
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 0.875% 22-04-25	EUR	4 000 000	3 893 699,31	1,07
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	800 000	854 421,10	0,24
ENBW INTL FINANCE 4.3% 23-05-34	EUR	2 000 000	2 127 132,34	0,58
ENEL FINANCE INTL NV 1.0% 16-09-24	EUR	4 000 000	3 933 224,89	1,08
ENEL FINANCE INTL NV 1.125% 16-09-26	EUR	4 500 000	4 297 664,16	1,18
GAS NATURAL FENOSA FINANCE BV 0.875% 15-05-25	EUR	6 000 000	5 822 736,09	1,60
IBER INT 1.125% 21-04-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 945 222,56	0,53
ING GROEP NV 2.5% 15-11-30	EUR	2 000 000	1 925 727,97	0,53
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.5% 04-04-28	EUR	1 700 000	1 781 562,05	0,49
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07-03-24	EUR	1 875 000	1 887 596,49	0,52
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	7 000 000	5 223 505,96	1,44
SWISSCOM FINANCE BV 0.375% 14-11-28	EUR	2 000 000	1 788 329,47	0,49
TENNET HOLDING BV	EUR	4 000 000	3 378 812,12	0,93
TENN HOL 1.875% 13-06-36 EMTN	EUR	1 000 000	909 362,95	0,25
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	5 000 000	5 188 628,34	1,43
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.25% 15-02-28	EUR	1 500 000	1 606 333,98	0,44
TOTAL PAYS-BAS			46 563 959,78	12,80
PHILIPPINES				
ASIA 0.35 07/16/25	EUR	3 000 000	2 891 453,45	0,80
TOTAL PHILIPPINES			2 891 453,45	0,80
SUEDE				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.01% 02-12-27	EUR	5 000 000	4 428 315,62	1,22
VATTENFALL AB 0.05% 15-10-25	EUR	4 000 000	3 787 421,44	1,04
TOTAL SUEDE			8 215 737,06	2,26
SUISSE				
EUROF 0.1 05/20/30	EUR	4 000 000	3 434 676,40	0,94
EUROF 0.15 10/10/34	EUR	2 000 000	1 526 276,46	0,42

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROFIMA EUROPAISCHE GESELLSCH 0.25% 09-02-24	EUR	2 000 000	1 997 393,27	0,56
TOTAL SUISSE			6 958 346,13	1,92
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			335 841 426,16	92,30
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			335 841 426,16	92,30
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA COURT TERME ISR "I	EUR	1 500	408 771,75	0,11
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	197 642	23 937 594,64	6,58
SIENNA TRESORERIE PLUS PARTS A	EUR	1 979,904	2 061 414,67	0,57
TOTAL FRANCE			26 407 781,06	7,26
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			26 407 781,06	7,26
TOTAL Organismes de placement collectif			26 407 781,06	7,26
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	40	57 200,00	0,02
EURO BTP 0324	EUR	-90	-174 244,08	-0,05
EURO BUND 0324	EUR	133	418 950,00	0,12
EURO SCHATZ 0324	EUR	690	272 550,00	0,07
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			574 455,92	0,16
TOTAL Engagements à terme fermes			574 455,92	0,16
TOTAL Instruments financier à terme			574 455,92	0,16
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	-574 455,91	-574 455,91	-0,16
TOTAL Appel de marge			-574 455,91	-0,16
Créances			707 334,63	0,20
Dettes			-469 792,45	-0,13
Comptes financiers			1 360 180,24	0,37
Actif net			363 846 929,65	100,00

Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID	EUR	5,00000	9 281,03
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR R	EUR	2 705 774,14054	95,52
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "MC	EUR	31,55391	104,77
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR I	EUR	10 820,26214	9 734,04
Parts SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "RC	EUR	1,00000	105,36